

N° 150 • décembre 2001

Interrogés dans le cadre de l'enquête barométrique de la DREES sur leurs opinions en matière d'âge de départ à la retraite, les plus jeunes déclarent souhaiter « idéalement » partir à la retraite plus tôt que leurs aînés. Ceci reflète sans doute une appréhension différente de la notion de fin de carrière professionnelle et de temps libre.

L'âge où les Français pensent « pouvoir partir » est, par contre, assez proche en moyenne de l'âge des liquidations actuelles et logiquement plus tardif pour les jeunes, compte tenu des réformes intervenues au cours de la dernière décennie.

Par ailleurs, les opinions en matière d'âge de départ à la retraite diffèrent sensiblement selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut social.

Ainsi, les agriculteurs et les professions libérales sont une majorité à penser que l'âge idéal de départ se situe entre 60 et 65 ans, alors que près des trois quarts des ouvriers déclarent souhaiter prendre leur retraite avant 60 ans. Ces opinions sont à mettre en relation avec des « âges vraisemblables » de départ plus élevés, compte tenu des règles des systèmes de retraites pour les professions libérales, mais aussi pour les indépendants.

Laurence ASSOUS¹

Les opinions des Français au début 2000 en matière d'âge de départ à la retraite

La première vague de l'enquête barométrique de la DREES, réalisée en février 2000 auprès de 4 000 personnes, est consacrée aux opinions des Français en matière de protection sociale. Les questions posées sur l'âge de départ à la retraite font l'objet de la présente étude.

Les plus jeunes déclarent souhaiter prendre leur retraite plus tôt que leurs aînés

À la question « Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous souhaité prendre votre retraite ? »², 35 % des personnes interrogées répondent 55 ans, 30 % 60 ans, 20 % 50 ans et seulement 5 % 65 ans³ (graphique 1).

1. Laurence ASSOUS était chargée d'études à la DREES au moment de la rédaction de cet article. Elle est actuellement chargée de mission à la Direction de la Prévision. L'auteur remercie chaleureusement Corinne METTE pour son concours précieux dans la réalisation de cette étude.

2. Par la suite, on qualifiera la réponse donnée à cette question d'âge « idéal » de départ à la retraite.

3. Seules les personnes ayant donné des réponses jugées non aberrantes à cette question (entre 40 et 75 ans) sont prises en compte. Le taux de non réponse à cette question est d'environ 7 %.



Ce sont toutefois, de façon qui peut paraître paradoxale, les personnes âgées de 18-34 ans qui souhaitent partir à la retraite plus tôt que l'ensemble de la population (à 54,3 ans contre 55,7 ans en moyenne). Elles sont 8 % à penser que l'âge

idéal de départ à la retraite se situe entre 40 et 49 ans et 66 % entre 50 et 59 ans. À l'opposé, les personnes les plus proches de l'âge de la retraite (50-64 ans) souhaitent ou auraient souhaité prendre leur retraite en moyenne à 56,4 ans. Quant aux personnes âgées de 65 ans et plus, elles

estiment en moyenne que l'âge idéal de départ à la retraite serait de 58,6 ans, soit quatre ans plus tard que les plus jeunes : elles sont seulement 34 % à penser que l'âge idéal de départ à la retraite se situe entre 50 et 59 ans⁴. Au total, les personnes âgées de moins de 50 ans sont plus de 70 % à souhaiter prendre leur retraite strictement avant 60 ans, alors que les individus de 65 ans et plus sont 66 % à penser que l'âge idéal de départ à la retraite se situe à 60 ans ou après. En fait, il semblerait que les plus jeunes aient tendance à se représenter la retraite, qui reste pour eux un concept très abstrait, comme un espace de loisirs, et qu'ils n'aient donc pas forcément répondu à la question en référence à une situation concrète de fin de carrière professionnelle. Les individus en fin de vie active (voire déjà à la retraite) partagent moins cette vision des choses : certains appréhendent ce temps libre ; ils réalisent le caractère irréversible du départ à la retraite et n'ont pas forcément envie de mettre un terme à leur vie professionnelle.

Un âge où les Français pensent « pouvoir partir » assez proche de l'âge de liquidation actuel...

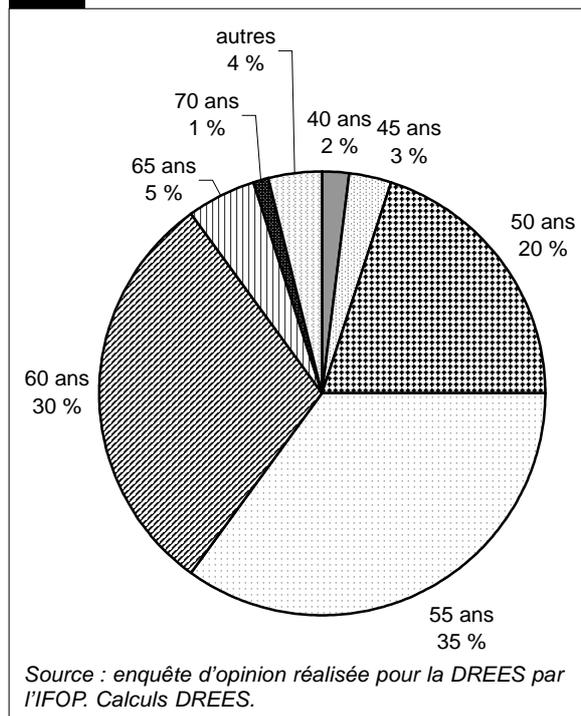
Lorsqu'on leur pose ensuite la question suivante : « Et à quel âge, d'après vous pourriez-vous prendre votre retraite ? »⁵, 41 % des personnes interrogées répondent 60 ans et 29 % 65 ans (graphique 2). En moyenne, les individus interrogés pensent pouvoir partir à la retraite à 61,3 ans. Ce dernier chiffre est assez proche de l'âge moyen auquel les personnes âgées de 65 ans et plus, à la retraite en 1997, ont liquidé leurs droits : 61,8 ans (Dangerfield, 1999). Ainsi, 82 % des personnes déclarent penser ne pouvoir prendre leur retraite qu'à partir de 60 ans, et 38 % qu'à partir de 65 ans (tableau 1). Ces réponses semblent montrer que les règles actuelles des régimes de retraite sont relativement bien intériorisées. Elles peuvent aussi refléter l'anticipation par certains de réformes qui pourraient, le cas échéant, concerner l'âge effectif de départ à la retraite.

Par ailleurs, plus de 90 % des personnes interrogées répondent à la question posée par un chiffre « rond » (graphique 2) : cela reflète certainement une propension naturelle à plutôt déclarer des chiffres « ronds »,

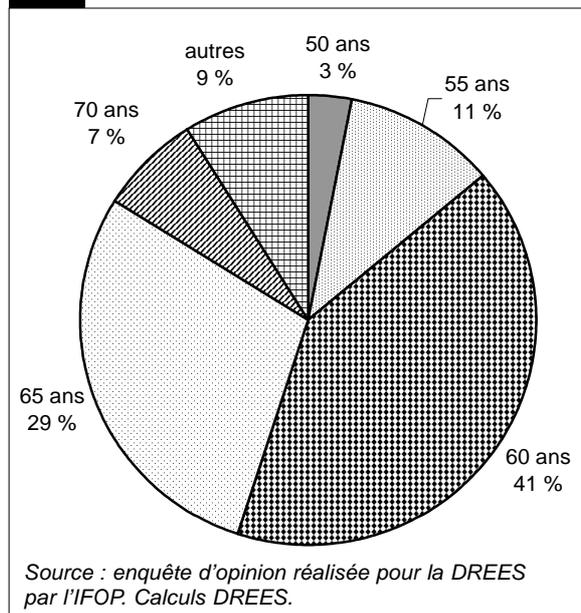
4. 51 % des personnes âgées de 65 ans et plus pensent que l'âge idéal de départ est de 60 ans et 12 % qu'il se situe entre 61 et 65 ans.

5. Par la suite, on qualifiera la réponse donnée à cette question d'âge « vraisemblable » de départ à la retraite. Comme pour la première question, seules les réponses jugées non aberrantes sont prises en compte (on considère vraisemblable la plage de réponse 50-75 ans pour cette question). Cette question sur l'âge « vraisemblable » de départ à la retraite exclut les réponses des retraités (environ 23 % de la population). Le taux de non réponse à cette deuxième question étant assez élevé (14 %), les pourcentages exprimés reflètent l'opinion d'un peu moins de 65 % de la population des 18 ans et plus.

G.01 à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous souhaité prendre votre retraite ?



G.02 et à quel âge d'après vous pourriez-vous prendre votre retraite ?



mais correspond également à la réalité des âges de départ pour les personnes actuellement retraitées. En effet, la distribution des âges de départ à la retraite des assurés au régime général présente deux pics bien marqués – l'un à 60 ans (âge minimum légal), l'autre à 65 ans (âge auquel, dans le Régime général, on peut bénéficier du taux maximum sans condition de durée d'assurance).

...mais les jeunes pensent « pouvoir partir » plus tard

Les opinions en ce qui concerne l'âge « vraisemblable » de départ à la retraite diffèrent également entre les plus jeunes et les plus âgés, mais en sens inverse de ce qui était observé concernant l'âge « idéal » souhaité : les plus jeunes pensent pouvoir partir en moyenne à 62,2 ans, les plus proches du départ à la retraite à 60,3 ans. Au total, l'écart entre l'âge « souhaité » et l'âge « vraisemblable » de départ à la retraite est en moyenne de six ans⁶. Cet écart est plus important pour la tranche d'âge 18-34 ans, où il atteint en moyenne huit ans. Ce fossé entre les souhaits et la réalité imaginée par les plus jeunes apparaîtrait donc beaucoup plus grand que pour leurs aînés. Ceci reflète d'abord une perception plus floue et abstraite de la question concernant les souhaits de départ en retraite. Cela reflète aussi certainement le fait que les générations les plus jeunes sont conscientes qu'elles devront travailler plus longtemps : les 18-34 ans sont moins nombreux à penser pouvoir partir avant 60 ans et plus que la moyenne à penser qu'ils devront travailler au-delà de 65 ans (13 % contre 9 % en moyenne) [tableau 2].

6. L'écart est calculé uniquement pour les individus ayant répondu aux deux questions, ce qui exclut les retraités.

Les opinions concernant l'âge « idéal » et l'âge « vraisemblable » de départ à la retraite diffèrent sensiblement en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et du statut social

Les opinions concernant l'âge « idéal » de départ à la retraite diffèrent également sensiblement en fonction de la catégorie socioprofessionnelle (CSP) [tableau 3]. Les agriculteurs et les retraités sont une majorité à penser, contrairement à l'ensemble de la population, que l'âge idéal de départ à la retraite se situe entre 60 et 65 ans. On a vu précédemment que plus les personnes interro-

gées sont âgées, plus elles ont tendance à avancer des âges idéaux de départ à la retraite élevés. Il n'est donc pas surprenant que les retraités soient une majorité à ne pas souhaiter un départ à la retraite avant 60 ans, qui ne les concernerait d'ailleurs pas directement. Pour les agriculteurs, l'effet CSP (desir marqué d'un départ à la retraite à 60 ans) se conjugue à un effet d'âge : la pyramide des âges des agriculteurs est en effet particulièrement vieillie.

À l'opposé des agriculteurs et des retraités, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers sont moins de 30 % à penser que l'âge idéal de départ à la retraite se situe entre 60

T 01 âge idéal et âge vraisemblable de départ à la retraite pour l'ensemble des individus interrogés

	en %				
	40-49 ans	50-59 ans	60 ans	61-65 ans	66 ans et plus
Âge idéal	5	58	30	6	1
Âge vraisemblable	-	18	41	32	9

Source : enquête d'opinion réalisée pour la DREES par l'IFOP. Calculs DREES.

T 02 âge vraisemblable de départ à la retraite par tranches d'âge

	en %			
	50-59 ans	60 ans	61-65 ans	66 ans et plus
Âge vraisemblable	18	41	32	9
Tranche d'âge 18-34 ans	15	36	37	13
Tranche d'âge 35-49 ans	21	42	29	8
Tranche d'âge 50-59 ans	21	52	24	3

Source : enquête d'opinion réalisée pour la DREES par l'IFOP. Calculs DREES.

T 03 âge idéal et âge vraisemblable de départ à la retraite en fonction des CSP

	en %				
	40-49 ans	50-59 ans	60 ans	61-65 ans	66 ans et plus
Âge idéal	5	58	30	6	1
Agriculteur	2	41	46	9	2
Artisan et commerçant	8	59	26	5	2
Profession libérale, cadre supérieur	5	53	29	5	2
Profession intermédiaire	7	64	23	6	1
Employé	7	65	25	3	0
Ouvrier	6	67	23	4	0
Retraité	2	40	47	9	2
Âge vraisemblable	-	18	41	32	9
Agriculteur	-	16	51	31	2
Artisan et commerçant	-	17	38	28	17
Profession libérale, cadre supérieur	-	13	34	40	12
Profession intermédiaire	-	21	37	33	9
Employé	-	20	44	29	8
Ouvrier	-	20	42	29	9

Source : enquête d'opinion réalisée pour la DREES par l'IFOP. Calculs DREES.

et 65 ans : près des trois quarts des ouvriers déclarent qu'ils souhaiteraient prendre leur retraite avant 60 ans. On peut tenter d'expliquer ces réponses par trois séries de raisons :

- les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers constituent, contrairement aux agriculteurs, une population relativement jeune dont on a vu qu'elle envisageait de façon un peu abstraite, un âge souhaité de départ à la retraite comparativement plus bas ;
- depuis le milieu des années 70, la majorité des personnels peu qualifiés a effectivement cessé de travailler avant 60 ans. Dans un contexte d'augmentation du taux de chômage, le recours aux mesures de « cessation anticipée d'activité » pour des personnes dont l'« employabilité » paraissait réduite, a fait l'objet, jusqu'à ces dernières années, d'un large consensus ;
- en outre, entre probablement également en ligne de compte le regard, encore trop souvent peu valorisant, porté sur les travailleurs âgés, qui restent souvent perçus comme une main-d'œuvre peu apte à s'adapter aux changements, plutôt que comme une force de travail riche d'expérience.

Les « indépendants et employeurs » favorisent, quant à eux, plus que la moyenne un départ entre 60 et 65 ans (42 %) et sont 13 % (soit 5 points de moins que la moyenne) à affirmer penser pouvoir partir entre 50 et 59 ans. À l'opposé, les salariés du public sont plus que la moyenne (61 %) en faveur d'un départ à la retraite entre 50 et 59 ans et 29 % à penser qu'ils pourront effectivement partir à la retraite pendant cette période, soit 10 points de plus que la moyenne. Ces écarts d'opinion reflètent un contexte légal (âge minimal de liquidation des droits) et une réalité différentes selon le statut professionnel, pour deux populations dont la pyramide des âges est plus vieillie que la moyenne⁷.

En effet, bien que l'âge légal de départ à la retraite soit fixé à 60 ans pour la majorité des salariés du pu-

blic, certains personnels du secteur public peuvent liquider leur pension plus précocement, généralement à condition d'avoir accompli une durée de service actif minimale. Par ailleurs, il n'y a pas d'âge minimal pour les femmes mères de trois enfants ou plus ayant accompli 15 années de service dans la Fonction publique. Ainsi, plus de la moitié des retraités unipensionnés des régimes spéciaux et un tiers des fonctionnaires civils de l'État ont liquidé leurs droits entre 55 et 59 ans. À l'opposé, l'âge légal d'ouverture des droits à pension est de 65 ans pour les professions libérales⁸ et de 60 ans pour l'ensemble des salariés du privé et des régimes alignés (comme ceux des artisans et des commerçants). Le système de retraite des artisans et commerçants, comme celui des professions libérales, offrant des taux de remplacement plus faibles que celui des salariés, l'incitation à poursuivre l'activité est plus forte. Il est donc logique que les indépendants, les employeurs et les professions libérales soient plus que la moyenne à penser partir à la retraite entre 60 et 65 ans.

Il existe toutefois des différences d'opinion entre les « indépendants et employeurs » et les « professions libérales, cadres supérieurs ». Seuls 11 % des « indépendants et employeurs » avancent un âge idéal de départ à la retraite supérieur à 60 ans

et pour 43 % d'entre eux 60 ans est l'âge vraisemblable de départ à la retraite, tandis que pour 52 % des « professions libérales, cadres supérieurs » l'âge vraisemblable de départ à la retraite se situe strictement après 60 ans (44 % des « indépendants et employeurs » partagent cette opinion). Ce taux élevé n'est certainement pas sans lien avec l'âge tardif d'entrée dans la vie active des professions libérales (médecins, juristes) et des cadres supérieurs.

On observe aussi d'importants écarts en ce qui concerne les pourcentages d'individus déclarant penser devoir prendre leur retraite au-delà de 65 ans. Seulement 2 % des agriculteurs et 6 % des salariés du public pensent qu'ils devront continuer à travailler au-delà de 65 ans, alors que 17 % des artisans et commerçants et 12 % des professions libérales et cadres supérieurs partagent cette opinion. À cet égard, il faut noter que les fonctionnaires ne peuvent être maintenus en fonction au-delà de la limite d'âge de leur emploi, cet âge limite étant le plus souvent de 65 ans⁹, alors que les indépendants peuvent travailler aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Enfin, les professions libérales peuvent continuer à exercer au-delà de l'âge légal (65 ans), y compris, pour certaines catégories, en percevant une retraite. ●

Pour en savoir plus

- C. BURRICAND, E. KLOTZ, P. GIVORD, B. SÉDILLOT (2001) : « Fin de carrière et départ à la retraite », *L'économie française, édition 2001-2002*.
- Jean-Michel CHARPIN (1999) : « L'avenir de nos retraites », *Documentation française*.
- Odile DANGERFIELD (1999) : « L'âge de liquidation des droits à la retraite », *Études et Résultats n° 22, DREES, juillet*.
- Agnès TOPIOL (2001) : « L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite : une approche par métiers », *Document d'études de la DARES, n° 48, juillet*.

7. Les « indépendants et employeurs » sont toutefois globalement plus âgés que les salariés du public (la mise à son compte nécessitant un capital dont ne disposent généralement pas les plus jeunes).

8. Les professions libérales peuvent toutefois partir dès 60 ans avec des abattements.

9. Pour ce qui concerne les salariés du privé, il n'existe pas de limite d'âge, mais ils peuvent être mis à la retraite unilatéralement par leur employeur à partir de 60 ans, dès lors qu'ils peuvent prétendre à une pension à taux plein, c'est-à-dire lorsqu'ils disposent d'une durée d'assurance suffisante (158 trimestres pour la génération 1941, 160 à partir de la génération 1943).